



Pouvoir prendre les enfants a l'étranger pour voir leur grand par

Par **coco**, le **16/08/2010** à **20:05**

Bonjour, voila notre situation mon conjoint et divorcer de son ex femme nous somme ensemble depuis plus de 3ans . ils ont eu 3 enfants ensemble agée actuellement de 5ans , 7ans , et 8ans. nous souhaitons pouvoir prendre les enfants pour allez voir leurs grands parents qui vivent au maroc et ne peuvent se déplacer pour des problémes de santé. Leur mere ne veut pas nous ne savons pas exactement pourquoi vu que les enfants veulent venir avec nous .

pouvons nous faire une regette au jaf , et peut il faire quelque chose pour nous . ? merci d'avance

Par **mimi493**, le **16/08/2010** à **20:07**

Sauf si le JAF a interdit la sortie de territoire des enfants, l'autre parent ne peut pas s'opposer à un voyage à l'étranger sans motif légitime (s'il craint un enlèvement, il peut demander une interdiction temporaire mais ça ne durera pas longtemps sans décision du JAF)

Par **coco**, le **17/08/2010** à **11:50**

bonjour donc comme il ni a pas d'interdiction on pourais les prendres, par contre il y a un autre probleme c'est que les passeports c'est leur mere qui les a . est ce que le jaf peut nous

donner un accord de prendre les enfants et de pouvoir refaire les passeports. (car les passeports leur mère nous dit qu'elle les a jetés)

le père peut-il prendre la décision que l'on puisse prendre les enfants à l'étranger ?